

Québec, le 18 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton du 11 avril 2018 du député de Saint-Jean, M. Dave Turcotte, demandant à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur :

1. *Combien d'analyses et d'études seront nécessaires pour qu'une décision soit prise?*
2. *Combien ont coûté et coûteront ces études?*
3. *Avez-vous consulté l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Association des assistants techniques en pharmacie?*
4. *Quel serait l'échéancier [de mise en place d'un dispositif de formation pour répondre aux besoins du milieu du travail dans le secteur de la pharmacie]?*

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 23 février 2018 en réponse à la première question au Feuilleton, le groupe de travail qui sera mis sur pied avec le MSSS établira, d'une part, les balises ministérielles sur les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la pharmacie. D'autre part, il permettra au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de déterminer le ou les meilleurs dispositifs pour répondre à ces besoins.

... 2

L'étude sectorielle, réalisée en 2015 au coût de 57 764 \$, a permis de dresser le portrait de la situation de la main-d'œuvre dans le secteur de la pharmacie. Toutefois, des travaux supplémentaires doivent être menés dans les suites de l'application de la Loi modifiant la Loi sur la pharmacie et de son cadre réglementaire afin d'alimenter la réflexion du groupe de travail.

Pour le Ministère, le partenariat avec différentes instances, ministères et organismes, est une priorité en matière de développement des programmes. Les acteurs du marché du travail et de l'éducation sont appelés, tout au long du processus, à jouer différents rôles en fonction de leur expertise et de leur disponibilité. À cet effet, l'Ordre des pharmaciens du Québec ainsi que l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie ont été consultés.

Enfin, dans le cadre du dernier budget, le Ministère s'est engagé à ce qu'une fois le besoin de formation bien convenu entre les partenaires, la phase de conception et de production des programmes d'études se déroule sur une période maximale de dix-huit mois. Cet engagement permettra aux établissements d'enseignement d'offrir la formation plus rapidement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



HÉLÈNE DAVID